



Table de concertation
des groupes de femmes
du Bas-Saint-Laurent

Déclaration de principes

Déclaration de l'approche féministe intersectionnelle de la
Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent*

*Basée sur le travail du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec et grâce
au soutien important de Margaux Ruelland, chercheuse post-doctorale

Adopté en avril 2024



SOMMAIRE

P.3	INTRODUCTION
P.4	LEXIQUE
P.7	PRÉAMBULE
P.8	RECONNAISSANCE HISTORIQUE
P.9	LE CONCEPT DE L'INTERSECTIONNALITÉ
P.10	NOS PRINCIPES

INTRODUCTION

Ce document est une version régionale bas-Laurentienne issue d'une réflexion menée par le Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec. Il s'agit d'une étape dans la mise en œuvre de l'une de nos priorités 2023-2024; poursuivre une démarche pour favoriser une approche féministe intersectionnelle au sein de la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent. Dans le présent document, nous ferons référence à la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent en utilisant le terme « Table » et l'acronyme « TCGFBSL ».

Issue d'un travail collaboratif comprenant les groupes membres de la Table, l'équipe de travail ainsi qu'avec la contribution du comité féminisme intersectionnel, cette réflexion vient répondre à l'objectif de la Table de « favoriser les échanges et les réflexions sur les enjeux et réalités des femmes vivant à la croisée des oppressions » (plan d'action 2022-2023). Les membres de la Table ont décidé d'établir un cadre de réflexion et d'action commun à partir duquel la table pourra remplir sa mission de défense collective des droits et de mobilisation sociale dans une perspective intersectionnelle.



OBJECTIFS

- Se doter d'une définition partagée du féminisme intersectionnel.
- Se doter de principes concrets pour guider les actions de la TCGFBSL.
- S'engager à poser des actions tangibles afin d'appliquer l'approche féministe intersectionnelle au sein de nos espaces de concertation féministes.
- Inspirer les groupes membres à réfléchir et à intégrer l'approche féministe intersectionnelle dans leurs structures et leurs pratiques.

LEXIQUE

Dans une démarche d'éducation populaire autonome féministe, plusieurs termes se retrouvant dans la déclaration sont définis afin d'en faciliter la compréhension. Ces derniers ne sont pas exhaustifs et évolueront avec le temps.

Accessibilité universelle* : principe selon lequel toute personne peut participer pleinement à la vie sociale, quelles que soient ses capacités. Cette accessibilité peut être rendue possible en adaptant nos espaces et nos façons de s'organiser en fonction des caractéristiques des personnes qui participent (par exemple, en choisissant des lieux accessibles pour les personnes à mobilité réduite, en offrant un environnement sensoriel neutre pour les personnes neurodivergentes, etc).

Changement(s) systémique(s) : changer un système pour éliminer un problème. S'attaquer à ses causes et non seulement à ses effets*.

Cisgenre/Cisidentité : lorsque le genre d'une personne est le même que celui qui a été attribué à sa naissance. On dit alors qu'une personne est cis, ou cisgenre. Une femme cisgenre est une personne qui généralement a une vulve ou un vagin et qui se reconnaît dans l'identité femme.

Colonialisme : idéologie de domination attestant la supériorité d'un groupe arrivant sur des terres déjà occupées dans le but d'en contrôler les ressources. Pour se faire, les groupes colonisateurs déploient des tactiques de contrôle des populations autochtones au niveau économique, territorial, politique, culturel et social et/ou en tentant de les éliminer.

Discrimination : traitement différent d'une personne en fonction de son identité sociale.

Identité de genre* : expérience personnelle d'une personne de se sentir homme, femme, aucun des deux ou à une autre identité. L'identité de genre est indépendante du sexe qui lui a été assigné à la naissance. L'identité de genre n'est pas nécessairement apparente et elle n'est pas liée à l'orientation sexuelle.

Non-binarité/personne non-binaire : personne qui ne s'identifie ni comme un homme ni comme une femme, comme les deux ou quelque part sur le spectre entre les deux.

*Voir les sources en fin de lexique p 7.

Orientation sexuelle : attirance physique ou sexuelle d'une personne pour une autre en fonction de son genre. Par exemple: l'asexualité, la bisexualité, l'hétérosexualité, l'homosexualité et la pansexualité*.

Participation: permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités et d'une expérience de qualité, de manière autonome. Pour la TCGFBSL, la participation comprend un réel pouvoir décisionnel et la possibilité de prendre part aux actions posées par l'organisation.

Personne racisée ou que la société racise : processus social à travers lequel une personne est étiquetée comme étant non-blanche. La race est en ce sens une construction de la société plutôt qu'une réalité biologique et est utilisée pour justifier l'exploitation de certaines personnes par le groupe socialement dominant. En occident, les personnes blanches occupent une position de privilège. Elles sont considérées comme la norme et comme l'idéal (suprématie blanche).

Pratiques: ensemble des actions formelles ou informelles posées dans le cadre du travail à la table. Par exemple, il peut s'agir de notre façon d'écrire un courriel, de créer un projet, de faire de la recherche, de se présenter, d'être à l'écoute de l'autre ou encore de nos réflexes en matière de gestion de conflits.

Privilèges : droits et/ou avantages qui sont accordés à des individus ou à un groupe de la société, à l'extérieur du cadre de loi, en raison de leur appartenance à une norme établie.

Pronoms : mot utilisé à la 3e personne du singulier pour désigner une personne selon son genre. Ex: il, elle ou les pronoms neutres tels que iel, iol, yiel.

Racisme systémique* : système dont l'organisation désavantage certains groupes de personnes qui sont racisées, sur la base de l'appartenance ethnique ou «raciale» et qui considère que ces groupes sont inégaux entre eux. Entraîne des discriminations et maintient une répartition inégale des ressources (argent, services, logement, emploi).

Système d'oppression / système de pouvoir : Ensemble de structures (économiques, politiques, sociales) qui organisent nos vies en société. Produisent et renforcent les inégalités et les discriminations basées sur des caractéristiques identitaires sociales, comme le genre, l'origine, le revenu, l'orientation sexuelle, l'âge, la langue, le lieu de naissance ou le statut d'immigration. Il s'agit de facteurs de discriminations soutenues par le pouvoir du groupe social dominant en place.

Trans/Transidentité : lorsque le genre d'une personne diffère du sexe qui lui a été attribué à la naissance. On dit alors qu'une personne est trans (on utilise ici trans comme un adjectif plutôt qu'un nom, puisque les personnes trans sont avant tout des personnes et ne se résument pas à leur transition !)

Vocabulaire ou écriture épïcène : façon de nommer ou d'écrire qui soit inclusive de toutes les identités de genre. Nous utiliserons dans la déclaration de principes des termes comme «travailleuses» pour parler des personnes qui travaillent à la table ou «tous·tes» pour parler de tous.



Sources

*Altergo, «Qu'est-ce que l'accessibilité universelle », En ligne, <https://www.altergo.ca/fr/accessibilite-universelle/quest-ce-que-laccessibilite-universelle/>.

*Passerelle, « Changement systémique », En ligne, <https://www.passerelles.quebec/lexique/terme/changement-systemique>.

*Mabe, A. « Sexism from Male Doctors Is Still Happening – and Needs to Stop », healthline, [En ligne], 2019, <https://www.healthline.com/health/sexism-from-male-doctors-is-still-happening-and-needs-to-stop#1>.

Gris-Montréal et Conseil québécois LGBT, «La transphobie, c'est pas mon genre. Guide pédagogique. Niveau secondaire », En ligne, https://www.gris.ca/app/uploads/2020/10/GRI2001_Guide-pedagogique_14.10.20.pdf. Gouvernement du Canada, op.cit.

*Ligue des droits et libertés – section Québec, « Lexique sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres», En ligne, <http://liguedesdroitsqc.org/wp-content/uploads/2021/11/LEXIQUE-FINAL-2.pdf>.

*Alexandra Pierre, dans la Ligue des droits et libertés, « Racisme ou racisme systémique », En ligne, <https://liguedesdroits.ca/lexique/racisme-ou-racisme-systemique/>.

PRÉAMBULE

À la Table, nous reconnaissons qu'être une personne opprimée sur la base de son genre, c'est à dire être une personne trans, non-binaire ou une femme cisgenre, amène à expérimenter de nombreuses situations d'exclusion et de discrimination. Nous portons politiquement des enjeux tel que la pauvreté, la santé, les violences, les lieux de pouvoir ou encore l'accès au logement. Ces derniers doivent être analysés en tenant compte du patriarcat et de son interaction avec d'autres systèmes de pouvoir qui discriminent sur la base de la racisation, de l'âge, de la situation de handicap, de la religion, de la langue et de la classe sociale, entre autres. C'est justement la prise en considération du croisement de ces systèmes de pouvoir que nous appelons **intersectionnalité**.



Systèmes de pouvoirs et exemple de la violence conjugale	Racisme (oppression des personnes racisées)	Transphobie (oppression des personnes trans)
Misogynie (oppression des femmes) : Violence conjugale	Misogynoir (oppression des femmes noires) : Ambivalence à dénoncer pour ne pas que la violence conjugale soit associé à la communauté noire par généralisation	Transmisogynie (oppression des femmes trans): Impossibilité d'accéder aux ressources d'hébergement qui excluent les femmes trans
Transmisogynoir (oppression des femmes trans noires) : Non-investigation des transfémicides envers les femmes noires par la police, surtout en contexte de travail du sexe		

Tableau 1. Exemple de croisements des systèmes d'oppression et violences entre partenaires intimes. Tous les croisements n'ont pas nécessairement de nom spécifique comme dans l'exemple donné.

Reconnaissance historique et réparation des torts

Cette déclaration de principes s'inscrit dans une démarche de prise de conscience collective. Nous souhaitons reconnaître le bris de confiance et l'instrumentalisation qu'ont pu instiguer les mouvements féministes blancs à l'égard des personnes racisées et trans. Nous reconnaissons notamment que les femmes et personnes trans noires et autochtones ont été systématiquement exclues des luttes pour l'accès à de meilleures conditions socio-économiques et que dans celles-ci étaient reproduites des violences racistes et coloniales.

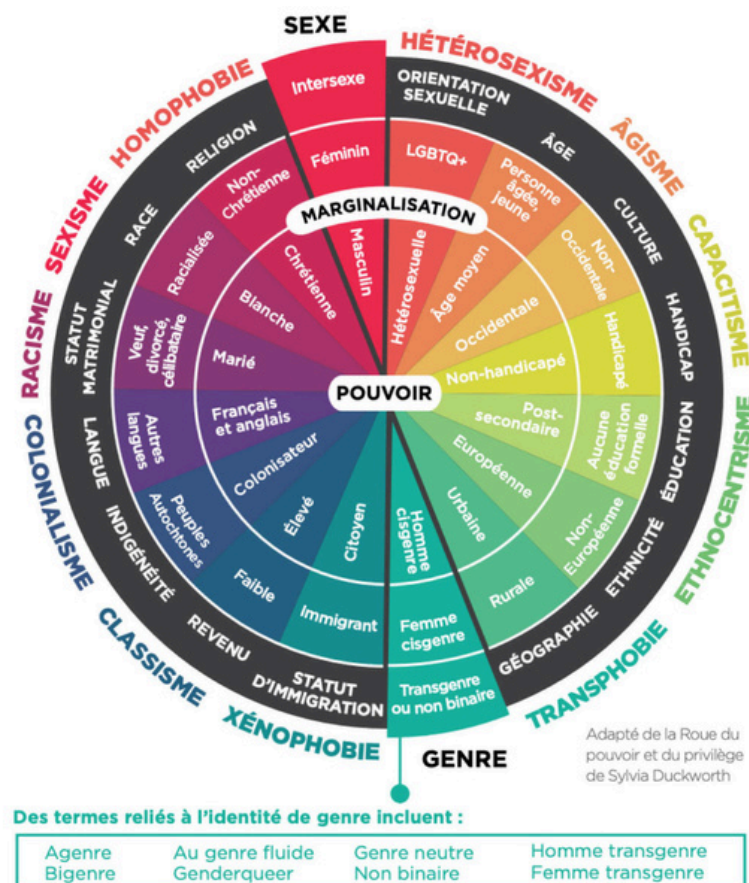
Nous reconnaissons les personnes trans comme des sujets du féminisme. Nous reconnaissons que les femmes trans ont été dépeintes dans le mouvement féministe radical comme n'étant pas des femmes et comme menaçant la sécurité des femmes cisgenre plutôt que de considérer leurs expériences. Nous reconnaissons également que le concept d'intersectionnalité a été blanchi et nous souhaitons au mieux de nos aptitudes le reconnecter à son essence dans notre travail. Cette déclaration de principes se veut un pas dans la direction de la réparation des torts causés par la hiérarchisation des luttes au sein du mouvement féministe. Nous voulons cette déclaration ouverte à la critique et à l'évolution afin de ne pas reproduire les dynamiques passées et actuelles entre les féministes privilégiées et celles à la croisée des oppressions.



LE CONCEPT DE L'INTERSECTIONNALITÉ

L'intersectionnalité est un concept qui est utilisé dans les mouvements communautaires féministes afro-américains depuis très longtemps. Dans les années 70 notamment, le Combahee River Collective, une organisation de féministes socialistes noires lesbiennes, met de l'avant un discours féministe intersectionnel sans le nommer ainsi.

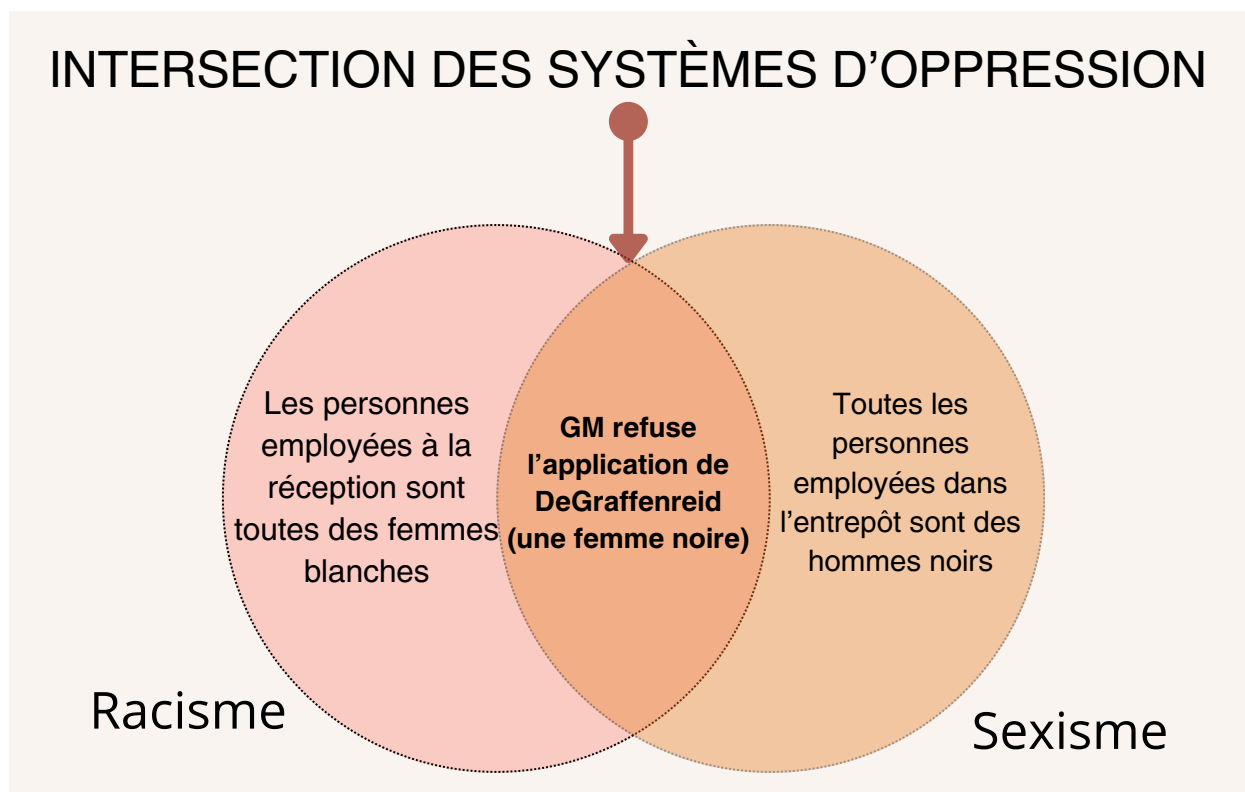
En 1989, l'activiste universitaire de droits Kimberlé Crenshaw, à travers l'analyse de poursuites judiciaires, propose le concept d'intersectionnalité pour qualifier l'interrelation des systèmes de pouvoir. C'est cette dernière qui a popularisé le mot, notamment dans le monde académique. Patricia Hill Collins, une des théoriciennes clefs de la pensée féministe noire, est aussi une des premières personnes à le conceptualiser. Il est important de lier l'intersectionnalité à ses origines féministes anti-racistes même lorsqu'on étend le concept à d'autres systèmes d'oppression.



Voici, en exemple, la situation analysée par Crenshaw* qui a fait naître le concept de l'intersectionnalité :

Une femme noire présente son CV pour travailler chez General Motors. L'employeur ne l'embauche pas sous prétexte que comme femme noire, elle n'a pas le profil pour postuler à aucun des poste. Cette dernière poursuit l'employeur en l'accusant de racisme et de sexisme. Ce dernier se défend :

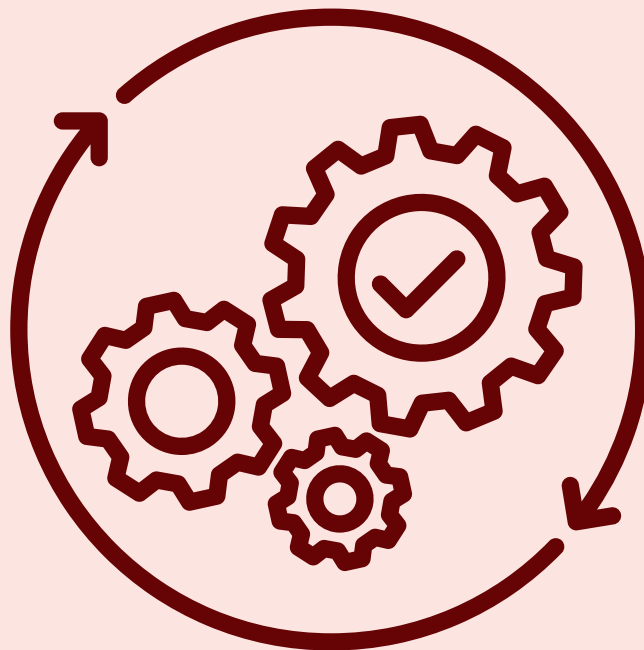
- Son entreprise ne peut pas être accusée de sexisme : des femmes blanches sont employées à la réception.
- Son entreprise ne peut pas être accusée de racisme : elle emploie des hommes noirs dans l'entrepôt.



*Kimberlé Williams Crenshaw et Oristelle Bonis, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », Cahiers du Genre, vol. 39, no 2, 2005, p. 51 (ISSN 1298-6046 et 1968-3928, DOI 10.3917/cdge.039.0051, lire en ligne [archive], consulté le 28 août 2019)

Nous comprenons l'intersectionnalité comme un cadre d'action et d'analyse qui tient compte des interactions des différentes sources d'oppression, ce qui permet de déconstruire les systèmes à la base des relations de pouvoir :

- Les systèmes d'oppression **s'alimentent, se construisent mutuellement et sont indissociables.**
- Les inégalités qui en découlent **doivent être combattues simultanément et ne doivent pas être hiérarchisées.**
- **L'intersectionnalité parle des systèmes d'oppression et non de l'identité d'une personne.** On ne peut pas «être intersectionnel». On peut cependant avoir une approche ou une analyse intersectionnelle.



NOS PRINCIPES

Cette déclaration de principes voit le jour pour guider les actions et les réflexions de la Table. Nous souhaitons analyser nos pratiques de façon continue en acceptant qu'elles évoluent et qu'elles se modifient en tenant compte :

- De la **pluralité des expériences** et des vécus de toutes les femmes et des personnes opprimées sur la base de leur genre;
- En fonction de nos **apprentissages**;
- En fonction des **changements systémiques**;
- En fonction de la **conjoncture politique**.



Principe #1: Reconnaître et combattre les systèmes d'oppression

Objectifs

- Reconnaître collectivement nos privilèges pour se responsabiliser face à la reproduction d'inégalités dans les pratiques de la Table.
- Adopter des mesures antidiscriminatoires au sein de nos instances et dans nos processus d'embauche.
- Ne pas hiérarchiser les systèmes d'oppression et en tenir compte dans nos analyses et nos revendications politiques.

Actions à entreprendre

- Écouter, observer et s'informer sur les expériences et vécus.
- Amplifier la voix des femmes et des personnes opprimées sur la base de leur genre à la croisée des oppressions.
- Appliquer le cadre d'analyse féministe intersectionnelle dans nos revendications.

Exemples d'actions menées ou à venir

- Favoriser l'embauche de femmes et de personnes opprimées sur la base de leur genre qui font face à des barrières systémiques à l'emploi et encourager les personnes appartenant à des groupes marginalisés à postuler.
- Approche féministe intersectionnelle mise au coeur des priorités de la Table (2023-2024) au niveau de la mise à jour de ses structures et politiques.
- Mise en place d'une journée fériée pour la journée de vérité et réconciliation (30 septembre) conditionnel à la participation des travailleuses à une action de solidarité autochtone ou décoloniale.

Principe #2: Reconnaître la pluralité des identités, ancrée dans l'action

Objectifs

- Reconnaître la pluralité des identités, dévoilées ou non, ainsi que les privilèges et les oppressions qui les entourent.

Actions à entreprendre

- Prendre les moyens nécessaires pour favoriser l'accessibilité universelle dans nos activités de vie associative et nos communications.
- Diffuser un formulaire d'auto-identification volontaire à travers les groupes membres pour avoir un portrait juste des personnes qui sont représentées dans les groupes membres de la table.
- Mettre à jour et créer des politiques de travail.
- Revoir l'image projetée de la table afin que toutes puissent s'y reconnaître.

Exemples d'actions menées ou à venir

- Atelier de la roue de la santé sur les différents positionnements sociaux construits et leurs impacts sur l'accès aux soins de santé.
- Pratique de partage volontaire des pronoms dans les rencontres de la Table et dans les comités.
- Introduction du matériel sensoriel dans les rencontres.
- Utilisation de la rédaction épïcène pour les communications internes et externes de la table.
- Être flexible sur la diversité des outils de travail possibles (ordinateur, papier, téléphone).
- Élaboration d'un outil pour la création de documents accessibles.

Principe #3: Consulter et créer des alliances

Objectifs

- Élaborer nos analyses, nos réflexions et nos actions en considérant les savoirs expérientiels des femmes cis, des personnes trans et non-binaires à la croisée des oppressions.

Actions à entreprendre

- Soutenir la participation et l'implication des personnes à la croisées des oppressions dans les travaux de la TCGFBSL, notamment via des collaborations.
- Consulter des groupes experts de vécu concernant différentes oppressions afin d'élaborer nos positions politiques et nos mobilisations.
- Toujours rémunérer ou reconnaître matériellement les personnes pour leur travail.

Exemples d'actions menées ou à venir

- Co-crédation d'une causerie interculturelles féministe avec le CLD de Rivière-du-Loup.
- Co-crédation d'un atelier d'éducation populaire sur le langage et les concepts reliés à la diversité de genre avec un-e formateur·rice spécialisé·e sur ces enjeux.
- Consultation d'une grande variété de groupes et d'acteurs·rices aux croisement de différents systèmes d'oppression sur l'accès aux soins de santé dans le cadre de la mesure 5 du PASBEF.
- Co-organisation de l'action régionale de la MMF de 2020 avec la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk.

Principe #4: Assurer un espace d'apprentissage collectif continu

Objectifs

- Soutenir l'apprentissage dans l'évolution de nos pratiques et celles de nos groupes membres.
- Offrir un espace de dialogue bienveillant, sécuritaire et favorisant l'expression de soi et une reprise de pouvoir de toutes.

Actions à entreprendre

- Mener des initiatives d'éducation à propos des oppressions.
- Mener des évaluations sur l'expérience et les perceptions qu'ont les groupes membres concernant la table.
- Selon les besoins exprimés, mettre en place les conditions nécessaires pour que tous·tes se sentent en sécurité de prendre parole, questionner ou prendre action (ex. garde de senti).
- Prendre les moyens nécessaires pour que les communications respectent le plus possible les règles d'accessibilité universelle.

Exemples d'actions menées ou à venir

- Collaboration de la Table à une étude sur la pleine participation démocratique intersectionnelle.
- Offre d'ateliers et de formations diversifiés
- Appréciation écrite anonyme à chaque rencontre de la table.
- Offre d'ateliers virtuels sous la forme de «midis à la table».
- Engager une personne externe pour assurer l'animation des rencontres de la table.
- Assister à des webinaires de groupes experts sur la question des systèmes d'oppressions